

LOI TRAVAIL : Toutes et Tous concernés ! (et nos enfants aussi !)

LES RAISONS D'EXIGER LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

1. L'inversion de la hiérarchie des normes

Sans doute la logique la plus dangereuse du projet. Elle permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective **même s'il est moins favorable.**



L'entreprise est le lieu où le rapport de force entre salariés et employeurs est le plus fragile : c'est là en effet où les pressions et chantage envers les salariés peuvent le mieux s'exercer. C'est donc là que les employeurs pourront obtenir des accords moins favorables que la loi ou ceux de la branche professionnelle. Et de fil en aiguille se construira un moins disant social (dumping social).

Ce principe ne s'applique pour l'instant qu'au temps de travail, et sera ensuite généralisé à l'ensemble du Code du travail.



2. Ce qui permet le travailler plus pour gagner moins !

- La possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise.

- La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement d'heures supplémentaires.
- L'incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires dans les petites entreprises (salarié mandaté). C'est au contraire une réglementation stricte qui est nécessaire pour que la France respecte enfin le droit européen.
- La désresponsabilisation des employeurs en matière de santé et de sécurité.
- La possibilité de fractionner les 11 heures consécutives de repos, pour les salariés en forfaits jours est renvoyée à une concertation avant octobre 2016.
- Un droit à la déconnexion en trompe l'oeil (application au 1^{er} janvier 2018 sans aucune valeur contraignante).

3. La facilitation des licenciements

- La réforme des licenciements économiques permet d'évaluer les difficultés des multinationales sur le seul territoire français et d'écarter le juge. Ainsi, les licenciements boursiers sont légalisés.
- Le plafonnement des indemnités prudhommes en cas de licenciement abusif devient un barème indicatif. **Cependant** ce barème ne sera plus établi en nombre de mois de salaire mais avec des montants forfaitaires, ce qui pénalisera directement les salariés les plus qualifiés et baissera le montant des condamnations des employeurs.
- La généralisation du chantage à l'emploi avec l'extension des accords de compétitivité aux entreprises sans difficulté économique. Ceci permettra d'imposer aux salarié-es baisse de salaire, horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement.

On marche sur la tête !

Les promoteurs et complices de cette loi argumentent à longueur d'antennes que pour créer de l'emploi il faut casser les acquis sociaux. Ainsi, disent-ils, il n'est pas normal que des salariés soient en CDI alors que d'autres sont sans emplois ou précaires. Leur réponse : tous précaires !

Cette réponse, à la CGT nous n'en voulons pas. Ni pour nous, ni pour nos enfants et nos proches, ni pour le monde du travail !

**Recherche
 CDI
 désespérément**

LOI TRAVAIL : CE QUE NOUS VOULONS...

Nous voulons gagner le retrait pour mettre une autre réforme à l'ordre du jour, qui doit permettre de renouer avec le progrès social, environnemental et économique et de répondre aux défis du 21^{ème} siècle.

- Travailler moins pour travailler toutes et tous et travailler mieux

Les gains de productivité permis par la révolution numérique doivent permettre de réduire le temps de travail. Depuis 30 ans, la seule réforme qui ait permis de créer des emplois, c'est la réduction du temps de travail et les 35h. Les 32h, la semaine de 4 jours, la 6^{ème} semaine de congés payés comme l'encadrement strict des forfaits jours ou encore un vrai droit à la déconnexion sont autant de moyens d'y arriver.

- Créer un nouveau statut du travail salarié

Pour empêcher le dumping et la mise en concurrence entre les travailleurs et travailleuses, il faut que les droits soient attachés à la personne et non plus à son contrat, pour garantir à toutes et tous le paiement de la qualification, un déroulement de carrière, une protection sociale ou encore l'accès à la formation professionnelle. Le salariat doit être étendu aux travailleurs et travailleuses soi-disant indépendants-es qui sont en fait dans une relation de dépendance économique avec le donneur d'ordre.

- **Un management alternatif** pour reconnaître l'autonomie, l'initiative et le travail en équipe, rompre avec les objectifs chiffrés et nous permettre de redonner sens à notre travail.

BPCE : en avance sur la loi ?

(la loi avant la lettre)

Les heures supplémentaires. Les employeurs caisses d'épargne, en avance sur la loi, ont réglé le problème : pas de mesure du temps de travail = pas d'heures supplémentaires = rien à payer.

Les négociations en cours sur les conditions de travail : refus de mesurer le temps de travail, refus de mesurer la charge de travail, refus de tout droit à la déconnexion ...

Un seul objectif pour la délégation employeur : balayer au niveau de la branche toutes contraintes et règles collectives, s'abstenir de construire tout socle minimum commun positif et laisser faire chaque caisse.

Indispensable CGT !

Depuis 2 mois, nous sommes des millions à nous être mobilisés, en signant une pétition, en manifestant, en faisant grève ou encore en débattant sur les places. 78 % des salarié-e-s sont opposés au projet de loi Travail.

Pour faire vivre ce TOUS ENSEMBLE et donner corps à cette résistance commune la CGT s'avère indispensable. Fédérer les colères, porter des réponses nouvelles et modernes avec la CGT c'est le choix de centaines de milliers de salarié-e-s.

Notre force c'est notre nombre !

✂-----

UNIR, RESISTER, PROPOSER, CONSTRUIRE : Je rejoins la CGT

Nom : Prénom :

Téléphone / Portable..... Email :

Entreprise

Date : Signature :

Bulletin d'adhésion à adresser au Collectif national des syndicats CGT Caisses d'Épargne, 27/29 rue de la Tombe Issoire 75014 PARIS ou à remettre au représentant CGT de votre entreprise.